



CHRISTINE LAGARDE
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 14 décembre 2010
N° : XX

67 nouveaux signataires, grandes entreprises et grands opérateurs publics, se mobilisent en faveur des relations responsables entre grands donneurs d'ordres et PME.

A l'instar des grands groupes adhérents à la Charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME, 67 nouveaux signataires se sont aujourd'hui engagés pour améliorer les relations clients / fournisseurs.

Cette troisième vague de signatures nationales de la Charte de bonnes pratiques régissant les relations entre donneurs d'ordres et PME a eu lieu, le mardi 14 décembre 2010, en présence de Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de Jean-Claude VOLOT, Médiateur des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance, et de Gérard RAMEIX, Médiateur du crédit aux entreprises.

Mise en place à l'initiative de la Médiation du crédit, la Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance et la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF), cette Charte a pour but de faire évoluer les comportements afin de créer une relation équilibrée, authentique et durable entre grandes entreprises, opérateurs publics et PME.

En signant la Charte, les grands groupes s'engagent à respecter 10 engagements pour des achats responsables afin d'éviter des comportements abusifs dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs. La Charte prévoit, en outre, la désignation par chaque signataire d'un « Médiateur interne », véritable correspondant pouvant être contacté par tout fournisseur en cas de conflits ou litiges. Afin de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements, le signataire mettra également en place un système d'indicateurs de suivi.

La Charte de bonnes pratiques a déjà été signée au niveau national à deux reprises (les 11 février et 28 juin 2010) par Christine LAGARDE et 45 donneurs d'ordre, tels que EADS, DANONE, L'OREAL, VEOLIA, EDF, SNCF, TOTAL, AREVA, BNP PARIBAS, FRANCE TELECOM, LAFARGE, SOCIETE GENERALE, LA CDC, LE SERVICE DES ACHATS DE L'ETAT et L'UGAP. Y ont également adhéré, des organisations socioprofessionnelles : le MEDEF, la CGPME, les Chambres de métiers et de l'artisanat et l'UPA. Depuis, 16 autres signatures ont aussi eu lieu en région.

Aujourd'hui, se sont rajoutés 67 nouveaux signataires dont ALLIANZ FRANCE, ATOS ORIGIN, ALSTOM TRANSPORT, BOMBARDIER TRANSPORT, BPCE, CREDIT AGRICOLE SA, GDF SUEZ, GROUPAMA, HP FRANCE, LATECOERE, MICROSOFT, RICARD, TECHNICOLOR, SIEMENS FRANCE et ZODIAC AEROSPACE. La Fédération des Industries Ferroviaires et la filière « Syntec numérique » comptent parmi les nouveaux adhérents.

Le volume d'achats totaux réalisé par les entreprises signataires de la charte est de l'ordre de 360 milliards d'euros. **L'adhésion à cette charte de 128 entreprises figurant parmi les plus grands acheteurs de France lui permet de constituer dorénavant un véritable référentiel de bonnes pratiques.**



Contacts presse :

Cabinet de Christine LAGARDE : Elisa GHIGO - 01 53 18 41 35 /

Presse internationale : Bruno SILVESTRE - 01 53 18 41 35

Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance :

Helen O'REILLY: 01 53 18 39 25

Médiation du crédit : Sébastien COQUEREAU : 01 53 17 89 33

Compagnie des Acheteurs de France : François GIRARD : 06 08 06 81 28